



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Il faut défendre les sites industriels et les salariés de Verallia

Question écrite n° 39237

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance au sujet du groupe Verallia. Avant 2015, Verallia appartenait à Saint-Gobain. Puis l'entreprise a été rachetée par un fonds d'investissement américain : Apollo global. Elle est le numéro trois mondial du verre d'emballage pour les boissons et les produits alimentaires. L'entreprise emploie en France près de 2 500 personnes dans sept usines verrières. 14 fours tournaient à plein régime jusqu'à ce que la direction annonce, en juin 2020, un vaste plan de suppression de postes. Près de 200 postes sont concernés, dont 80 pour le seul site de Châteaubernard, à côté de Cognac. Un des trois fours de ce site a déjà été mis à l'arrêt. Au total, près de 10 % des effectifs sont menacés. Pourtant, les finances du groupe se portent très bien. En 2019, il a vu son chiffre d'affaires augmenter de 7 % pour s'établir à 2,6 milliards d'euros. Il a par ailleurs versé près de 100 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires et bénéficié du chômage partiel en France. Michel Giannuzzi, président directeur général de Verallia, a augmenté son salaire de 20 %. En mars 2021, il déclarait à la presse : « les objectifs financiers définis au moment de l'introduction en bourse de la société le 8 octobre 2019 seront atteints dès cette année avec un an d'avance ». En 2018, Olivier Rousseau a été nommé à la direction générale de Verallia France. Il était à la tête de Goodyear lors de la fermeture de l'usine d'Amiens. Les salariés tirent donc la sonnette d'alarme en connaissance de cause. D'autant que Verallia et les savoir-faire de ses salariés pourraient être un pilier de la bifurcation écologique et de la sortie du plastique. En effet, ses sept usines réparties sur le territoire sont un atout pour redéployer une consigne en verre à l'échelle nationale en circuits courts. Par exemple, le verre de l'usine de Cognac est produit, distribué et recyclé dans un rayon maximal de 100 kilomètres. Selon les syndicats, la direction dit qu'il manque 80 000 tonnes de verre en France pour répondre aux besoins du marché. Or c'est précisément ce que produisait le four fermé à Cognac. Le potentiel d'activité et d'emploi est immense. Si 20 % de l'eau bue était embouteillée dans du verre consigné plutôt que dans du plastique, au moins quatre fours pourraient rouvrir en France. La Bpi France, la banque publique d'investissement française, compte parmi les actionnaires. Elle détient 7,46 % de Verallia. À ce titre, l'État a son mot à dire sur les agissements du groupe. Mais au lieu d'empêcher le démantèlement de l'industrie du verre en France, l'État a bénéficié de 7,5 millions d'euros de dividendes via la Bpi et acquiescé les plans de restructuration de Verallia. Le 29 septembre 2020, interpellé au sujet de Verallia, M. le ministre déclarait : « s'agissant de Verallia, nous soutenons cette entreprise et nous allons continuer à soutenir un certain nombre d'entreprises qui sont en difficulté. Mais je vais être très clair : l'argent de l'État, le Trésor public, n'est pas un puits sans fond, nous sommes obligés de faire des choix ! ». Les salariés de Verallia, eux, font le choix de la défense de l'industrie française au service de la bifurcation écologique. Ceux de Cognac ont notamment mis sur pied un plan alternatif de sauvegarde et de développement de leur usine, en cohérence avec les objectifs environnementaux français. Il aimerait donc savoir quand il compte faire le choix de défendre les sites industriels et les salariés de Verallia.

Texte de la réponse

Les services du ministère de l'économie, des finances et de la relance et du ministère du travail ont suivi ce dossier avec la plus grande attention. Des députés ont été reçus à Bercy, aux côtés des organisations

syndicales de Verallia, le 31 août 2020 par le délégué interministériel aux restructurations des entreprises, puis à une autre reprise en janvier 2021. Verallia fait face en France au recul du marché des vins tranquilles et au ralentissement des exportations de vins. À ces difficultés conjoncturelles, qui entraînent mécaniquement des surcapacités, s'ajoutent des difficultés structurelles. Depuis plusieurs années, l'absence de ré-organisation de la production au sein de Verallia a conduit certains acteurs de l'agro-alimentaire ou du monde des vins et spiritueux à se tourner vers des verriers étrangers plus compétitifs, opérant dans les pays limitrophes (33 % d'imports sur le marché français en 2019). Les concurrents allemands, italiens et espagnols sont 15 à 20 % moins chers à la production. Pour autant, le site Verallia à Cognac n'est pas menacé. Dans ce contexte, Verallia souhaite réorganiser son outil industriel pour répondre à l'évolution du marché, retrouver des gains de productivité, conquérir de nouvelles parts de marché et recréer de l'emploi. La France demeure un marché stratégique pour le groupe, et le Gouvernement y veillera avec une attention particulière sur le niveau d'activité et le nombre d'emplois. Ce sont, en effet, les emplois de travailleurs qui ont démontré au fil de l'histoire du site tout leur savoir-faire et leur professionnalisme, et ont ainsi participé au succès du groupe et au dynamisme du territoire cognaçais. Depuis 2016, Verallia a investi 262 Ms€ dans ses usines verrières en France, dont 15 Ms€ pour la reconstruction de l'un de ses fours sur le seul site de Cognac en 2020. Parmi les 100 Ms de dividendes versés au titre de l'année 2019, 87 Ms ont été versés sous forme d'actions, donc réinvesti au capital de l'entreprise. Par ailleurs, la maison Hennessy a eu l'occasion de démentir publiquement qu'elle irait faire fabriquer des bouteilles de verre en Ukraine si Verallia « perdait des capacités de production en France ». Les services du ministère du travail ont veillé à garantir le meilleur accompagnement des salariés concernés par le plan de restructuration, et ont demandé à l'entreprise de proposer des améliorations sur les mesures d'accompagnement. Les postes concernés par le plan social étaient non pourvus, ce qui a conduit à réduire d'autant l'impact humain et social du plan. En outre, Verallia a annoncé la création de 52 postes sur le site de Cognac qui ont également pour effet d'atténuer les effets du plan social.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39237

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4485

Réponse publiée au JO le : [22 juin 2021](#), page 5084